



Dossier officiel pour le dépôt d'une liste pour l'élection complémentaire à la Municipalité du 22 septembre 2024 (1^{er} tour).

Le dernier délai pour le dépôt des listes est fixé au **lundi 12 août 2024 à 12h00 précises** au greffe municipal pour le premier tour.

Pour toute question, prendre contact avec le greffe municipal au 021/905.88.88 ou par mail à greffe@moudon.ch



MOUDON

Greffé municipal

Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1

Case postale

1510 Moudon

021 905 88 88

greffe@moudon.ch

www.moudon.ch

**DOSSIER OFFICIEL DE CANDIDATURE
POUR L'ELECTION DE LA MUNICIPALITE
SELON LE SYSTEME MAJORITAIRE
DU 22 SEPTEMBRE 2024 (1^{er} tour)**

A déposer, au complet, à l'adresse ci-dessus entre le lundi 5 août 2024 et le lundi 12 août 2024 à 12 heures précises (dernier délai). L'envoi par la poste, par fax ou par courriel n'est pas admis.

Dénomination de la liste (obligatoire) :

.....

Appellation du parti ou du groupement qui dépose la liste (si existe) :

.....

Mandataire responsable :

Mme/M.

(à défaut, le 1^{er} signataire sera considéré comme mandataire)

Adresse complète:

.....

Téléphone fixe : () Tél. portable : ()

Courriel :

Mandataire suppléant :

Mme/M. :

(à défaut, le 2^e signataire sera considéré comme suppléant)

Adresse complète:

.....

Téléphone fixe : () Tél. portable : ()

Courriel :

RESERVE AU GREFFE MUNICIPAL

RECEPTION :

Date :

Heure :

Visa :

OBSERVATIONS :

COMMUNE DE MOUDON - ELECTION COMPLEMENTAIRE A LA MUNICIPALITE DU 22 SEPTEMBRE 2024 (1^{er} tour)

LISTE (nom ou numéro) : (cette liste doit être déposée au Greffe municipal avant le lundi 12 août 2024 à 12h00)

CANDIDAT(E)

No	Nom(s)	Prénom(s)	Année naiss.	Lieu d'origine	Profession	Domicile (adresse complète)	Signature (en guise d'acceptation)
1							

SIGNATAIRES (3 au minimum)

No	Nom(s)	Prénom(s)	Année naiss.	Lieu d'origine	Profession	Domicile (adresse complète)	Signature
1							
2							
3							
4							

Le(la) candidat(e) et les signataires, suisses et/ou étrangers(ères), doivent obligatoirement être inscrits au rôle des électeurs de la commune le jour du scrutin.

Attestation de réception et de validité par la commune (date, heure, sceau et signature)